

Souveraineté La Solution inc.

La fin de la francophonie officielle en Louisiane (Nouvelle-France jadis)

La Constitution de 1913 obligea les écoles publiques à n'enseigner qu'en anglais. Les maîtres avaient le droit de punir leurs élèves qui, par mégarde, parlaient français en classe ou dans les cours de récréation. Il arrivait que l'on oblige les enfants surpris à parler français à se laver la bouche avec du savon et à s'agenouiller pendant une heure sur des épis de maïs. Cette discrimination toucha plus les Blancs que les Noirs, car ces derniers étaient moins perméables à l'anglais. L'État recruta, dans le nord de la Louisiane, dans le Mississippi et dans le Kentucky des professeurs qui ne parlaient qu'anglais. Cette interdiction du français n'avait rien de rigoureux dans les écoles privées. Dans ces écoles fréquentées par les communautés acadiennes, l'interdiction passa plus ou moins inaperçue, mais le «Code de Napoléon» a continué à s'appliquer dans les lois de l'État. Toutefois, les Acadiens francophones ne comptaient plus que pour 2 % des signataires de la Constitution. C'est au cours de ces années que les enfants surpris à parler français à l'école recevaient des coups de fouet sur les fesses.

Durant une décennie (au cours des années 1930), certains membres du clergé catholique, par ailleurs fortement américanisé depuis le début du XX^e siècle, encouragèrent les Louisianais francophones à abandonner le français pour l'anglais; par la suite, le clergé local fut formé selon les valeurs anglo-américaines du Sud. C'est ce qui explique probablement que, dans les années 1980, une seule communauté religieuse offrait encore une messe en français le dimanche (à sept heures le matin); quelques autres communautés offraient une messe en semaine dans les centres d'accueil pour les personnes âgées.

C'est au cours de ces années que les Louisianais francophones ont véritablement découvert les Américains, qu'on appelait encore «les Anglais»! L'exploitation intensive du pétrole à partir de 1940 changea le visage de la Louisiane, tout en faisant la fortune des habitants de Lafayette. L'arrivée de la Seconde Guerre mondiale a mis les Louisianais francophones en contact avec les soldats américains. Les Louisianais qui revinrent d'Europe poursuivirent l'œuvre d'américanisation commencée par les hommes d'affaires et les professeurs américains, tandis que la Louisiane sortait de sa ruralité.

Après la Seconde Guerre mondiale, le français (ou ses variantes) n'était plus la langue majoritaire en Louisiane, alors que l'avènement de la radio et surtout de la télévision allait s'introduire dans les foyers et accélérer le changement amorcé par les établissements scolaires et les communautés religieuses. Dès la décennie 1950, on peut affirmer que le français était pratiquement perdu en Louisiane. La plupart des Louisianais d'origine francophone étaient assimilés, à l'exception des personnes âgées.

En ce qui concerne les écoles publiques et paroissiales, il ne fut plus question du français. L'article XII prévoit encore des écoles séparées pour les Blancs et les Noirs (section 1), mais impose l'emploi exclusif de l'anglais (section 12), tandis que les fonds publics ne doivent pas être destinés à soutenir une école privée (française) ou confessionnelle (catholique).

<http://www.tlfg.ulaval.ca/axl/amnord/louisiane-2historique.htm> (1)